



**COMPOSITION DES JURYS
UFR DSEP
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 3 de Droit à Dijon est ainsi constitué pour le premier semestre de l'année universitaire 2025-2026 :

Président : Walter JEAN-BAPTISTE

Membres :

Dominique ANDOLFATTO
Nathalie BESOMBES-PETIT
Lionel BOSC
Caroline BUGNON
Aurélie CAPPELLO
Cécile CASEAU-ROCHE
Cécile CHAUSSARD
Jean-Michel DORLET
Mayra FAGUNDES

Marion FONTAINE
Clotilde FORTIER
Gueasse GBAGUEHI
Aurore GRANERO
Jean-François HAMELIN
Caroline HUREL
Emmanuelle JUEN
Yan LAIDIE
Arsène LAMBRECHT

Céline LAURICHESSE
Mallia LELARGE
Géraldine MAUGAIN
Stéphanie PISKORZ
Chloé SANCHEZ
Vincent THOMAS
Hélène TOURARD
Philippe WINCKEL
Valérie WITTMANN

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Droit, Sciences économique et politique et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 21/11/2025

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ